



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 9 juillet 2009

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le 9 juillet 2009 à 20 h 30 en Mairie, sous la présidence de Monsieur Paul MINSSIEUX, Maire.

- 22 Conseillers sont présents
- 8 Conseillers sont absents excusés et ont donné pouvoir dont 2 pour partie
- 1 Conseiller est absent excusé
- 2 Conseillers sont absents

Secrétaires de séance : Marinette BRET et Philippe BOURRET

Début de séance à **20 h 42**

RESTAURATION COLLECTIVE
MARCHÉ DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENRÉES ALIMENTAIRES
Autorisation de signature

À l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché public de fourniture et livraison de denrées alimentaires pour les besoins de la restauration collective, avec les candidats désignés lors de la commission d'appel d'offres du 2 juillet 2009, pour les lots du n° 1 à 4 et le lot n° 6 ainsi que toutes les pièces et actes y afférents. Il est précisé que les lots n° 5 et n° 7 et 8 ont été déclarés infructueux, aucune offre recevable n'ayant été admise, une nouvelle consultation conforme aux codes des marchés publics sera rapidement relancée concernant ces trois lots

ÉCLAIRAGE PUBLIC
MARCHÉ 2009
Avenant n° 1
Autorisation de signature

À l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 en plus value de **23 755.94 € HT** du marché initial concernant le marché à procédure adaptée pour les travaux d'éclairage public 2009. Le nouveau montant du marché est donc de **145 532.70 € HT**.

ASSAINISSEMENT
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
Marché d'assistance n à maître d'ouvrage
Avenant n° 1
Autorisation de signature

Par 29 voix pour et 1 voix contre le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 en plus value de **1 500 HT** (correspondant à trois jours d'intervention supplémentaire) au marché initial d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la délégation de service public de l'assainissement, dont le cabinet ADM Conseil est le titulaire, ainsi que toutes les pièces et actes y afférents. Le nouveau montant du marché est donc de **8 200 € HT**.

QUARTIER DIT DU GAREL
DÉCLARATION DE PROJET

Par 26 voix pour et 4 voix contre, le Conseil municipal approuve la déclaration de projet de l'opération dite du Garel dans le cadre de l'expropriation, à l'issue de l'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique et à l'enquête parcellaire. Cette déclaration de projet est obligatoire avant l'arrêté préfectoral de DUP

DOMAINE PUBLIC

DÉCLASSEMENT

Cession de l'extrémité de l'impasse des Basses Vallières

À l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal approuve le déclassement du domaine public communal d'une partie de l'impasse des Basses Vallières d'une surface de 71 m² et sa cession à la société SOLS (ou tout tiers s'y substituant) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la vente de cette portion de ladite impasse consentie pour un montant de 1 920 €.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GARON

ARRÊT

Avis de la commune

Par 29 voix pour et 1 voix contre, conformément à l'article R 302-9 du Code de construction et de l'habitation sollicitant l'avis des cinq communes de l'Etablissement public de coopération intercommunale, le Conseil municipal se prononce **favorable** au programme local d'habitat de la CCVG tel que présenté en séance.

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

CONSTRUCTION

Avenant n° 2 au lot n° 4

À l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au lot n° 4 – menuiserie intérieure bois, en plus value de **789 € HT** du marché de construction d'un relais d'assistantes maternelles. Le nouveau montant du marché est donc de 29 534.11 € HT

SERVICE ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

EMPLOIS D'ANIMATION

Création

Par 29 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal approuve la création de 5 emplois pour l'animation de l'accueil périscolaire - les matins et soirs et de 15 emplois pour les animations des temps de midi du 2 septembre 2009 au 2 juillet 2010.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN MOULIN

CRÉATION DE JARDINS POUR LES ÉLÈVES

Participation de la commune

À l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal approuve le versement d'une participation financière d'un montant de **200 €** au profit de l'école élémentaire Jean Moulin pour la réalisation de trois petits jardins biologiques pour les élèves de CE1 et CM2 dans le cadre d'une démarche pédagogique.

RESTAURATION SCOLAIRE

TARIFICATION

Année scolaire 2009/2010

À l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal approuve les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2009/2010 qui restent inchangés par rapport à l'année 2008/2009, soit :

Quotient familial	Tarifs 2009/2010
Inférieur à 312.66	1,77 €
De 312.67 à 503.22	2,22 €
De 503.23 à 732.05	3,02 €
De 732.06 à 922.76	3,73 €
De 922.77 à 1182.08	4,19 €
Supérieur à 1182.08	4,69 €
Occasionnels	5,21 €

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

TARIFICATION

Année scolaire 2009 - 2010

À l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal approuve les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2009/2010 qui restent inchangés par rapport à l'année 2008/2009.

Quotient familial	Tarifs 2009/2010*
Inférieur à 457.35	0,66 €
De 457.36 à 762.25	1,02 €
De 762.26 à 1 067.14	1,37 €
Supérieur à 1 067.14	1,62 €

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – VOLET JEUNESSE

SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL

À l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal autorise le versement d'une subvention de 100 849 € relative au nouveau dispositif contrat enfance jeunesse – volet jeunesse au Centre social et socio-culturel au titre du déficit prévisionnel 2009. La Ville percevra la participation de la CAFAL au titre de ce même déficit en année N + 1.

PISCINE MUNICIPALE D'ÉTÉ

RECRUTEMENT DU PERSONNEL TEMPORAIRE

Modification de la délibération du 28 mai 2009

Par 29 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal donne son accord sur les modifications à faire figurer sur la délibération portant sur l'autorisation de *la création de postes temporaires* adoptée lors de sa séance du 28 mai 2009.

EMPLOIS SAISONNIERS

RECRUTEMENT POUR L'ÉTÉ 2009

Modification de la délibération du 23 avril 2009

Par 29 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal donne son accord sur les modifications à faire figurer sur la délibération portant sur l'autorisation de *la création de postes temporaires* adoptée lors de sa séance du 23 avril 2009.

ÉCOLE JEAN MOULIN / COLLÈGE JEAN ZAY

CONTRAT DE L'INTERVENANTE EN LECTURE

Reconduction

À l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal autorise la reconduction pour une période de 3 ans d'un emploi de catégorie A, (par référence au grade d'attaché-indice majoré 461) pour le poste d'intervenante en lecture dans le cadre du contrat éducatif local.

INFORMATIONS

Le Conseil municipal est informé sur les dossiers suivants :

- Travaux estivaux
- Bilan du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), ce dossier passera en commission générale le dernier trimestre 2009
- Pollution sur le ruisseau le Furon à Soucieu-en-Jarrest due à un dysfonctionnement d'un poste de relevage des eaux usées (arrêté d'interdiction de baignade, pêche et prélèvement dans le Garon, affluent du Furon).

Approbation en séance des comptes rendus intégraux des conseils municipaux du 28 mai et 18 juin.

Fin de la séance à **22 h 53**